

Décembre 2010

SECTEUR ASSOCIATIF SANITAIRE ET SOCIAL BILAN DES CREATIONS ET DE L'EMPLOI EN 2009

En bref

Disposer de chiffres réguliers et fiables est devenu aujourd'hui indispensable pour bien comprendre l'évolution de l'emploi et du poids économique des associations sanitaires et sociales.

Ce travail fait donc suite à la fiche du Cnar Action sociale, médico-sociale et santé, porté par l'Uniopss, de novembre 2009 qui suivait la période 2000-2007 (fiche Uniopss n°52888). Il comporte les dernières informations disponibles concernant la dynamique de création d'associations dans le secteur sanitaire et social, d'une part, et le bilan de l'emploi en 2009, d'autre part.

Mots clés

Emploi, masse salariale, salaire moyen par tête.

Auteurs

Cécile Bazin, Directrice Recherches & Solidarités

Avec la collaboration de Jacques Malet, Président Recherches & Solidarités et Romain Guerry, conseiller technique Uniopss Economie des politiques sociales et de l'emploi

L'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux) est le Centre national d'animation et de ressources (Cnar) Action sociale, médico-sociale et santé au sein du Dispositif local d'accompagnement (DLA), dispositif national d'appui aux activités et services d'utilité sociale.

Plus d'informations sur ce dispositif : <http://www.avise.org>

Dans le cadre de cette mission, l'Uniopss propose des « fiches pratiques » pour outiller les associations et les accompagner dans leur démarche de pérennisation de leurs activités d'utilité sociale afin de consolider et développer les emplois. Elles sont notamment accessibles aux adhérents de l'Uniopss et des Uriopss identifiés, sur les sites Internet du réseau Uniopss-Uriopss.

Plus d'information sur l'Uniopss : <http://www.uniopss.asso.fr>

Ces fiches sont la propriété de l'Uniopss. Elles ne peuvent être reproduites sans son consentement écrit.

I – LES CREATIONS D'ASSOCIATIONS DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Ces dernières années, elles représentent environ 12% des associations nouvelles, tous secteurs confondus : avec environ 8% pour le domaine social et 4% pour le secteur de la santé.

Une nomenclature, entrée en vigueur en 2007, permet de ventiler finement les inscriptions. Nous avons donc désormais trois années d'observation (2007 - 2010).

Avertissement : Chaque association est répertoriée sous un ou deux thèmes, déterminé(s) à la lecture de son objet. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'associations répertoriées dans chacun des deux thèmes « santé » et « social ». D'où le libellé « nombre d'inscriptions » et non « nombre d'associations créées ».

Tableau 1 - Créations d'associations dans le secteur sanitaire et social de 2007 à 2010

	Nombre d'inscriptions	en %
Santé	9 200	85,6%
Services et établissements médico-sociaux	1 548	14,4%
Total Santé et médico-social	10 748	100,0%
Interventions sociales	5 192	19,6%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	11 478	43,4%
Services familiaux, services aux personnes âgées	3 226	12,2%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	6 556	24,8%
Total Social	26 452	100,0%

Source : Journal officiel. Traitement R&S. France entière hors Alsace - Moselle (droit local). Lecture : Parmi les 26 452 associations nouvelles, 10 748 ont été inscrites sous le thème « Santé » et parmi elles, 1 548 sous l'activité « Services et établissements médico-sociaux »

Le nombre de créations dans le domaine de la santé est plus faible que dans celui du social, dans la mesure où dans le premier cas, les associations sont plutôt pérennes, sans besoin d'un renouvellement régulier. Le secteur social est plus diversifié, quant à ses activités et quant à la dimension des projets qu'il réunit.

Ce suivi très fin permet désormais d'observer la dynamique de création, dans chacun des domaines, et de voir s'ils répondent aux besoins qui évoluent.

Cette observation est également utile au plan territorial. Quelques informations par région sont librement accessibles sur le site de Recherches & Solidarités¹. Elles sont prolongées par des analyses plus fines sur des départements dans lesquels R&S a noué un partenariat pour la réalisation de *Panoramas de la vie associative*².

II - LE BILAN DE L'EMPLOI EN 2009

A - METHODOLOGIE

Le périmètre associatif du secteur sanitaire et social se construit à partir de deux repères croisés : le critère juridique à partir des six catégories juridiques correspondant aux associations, et le critère d'activité à partir des codes APE correspondant au secteur de la santé et au secteur social.

Ces derniers ont été révisés récemment. Ils sont réunis dans une nouvelle nomenclature d'activités plus fine et plus pertinente, s'agissant notamment des activités sanitaires et sociales. Elle distingue :

¹ <http://www.recherches-solidarites.org/>

² Pour en savoir plus : <http://www.recherches-solidarites.org/territoires/departemental>

- les activités liées à la santé (activités hospitalières, activités de pratique médicale et para médicale, les centres de collectes...)
- les activités d'hébergement médico social, dont l'hébergement médicalisé pour 3 publics différents et l'hébergement social pour 6 publics différents
- les activités sociales sans hébergement selon 4 cibles bien définies : les adultes handicapés et les personnes âgées, les jeunes enfants, les adolescents, les enfants handicapés. Auxquelles s'ajoutent l'aide à domicile et l'aide par le travail.

On peut s'étonner de retrouver, sous cette rubrique, un code APE « fourre-tout » dénommé « *action sociale sans hébergement non classée ailleurs* ». Moins important qu'avec l'ancienne nomenclature, on verra plus loin qu'il concerne encore un nombre d'associations et de salariés loin d'être négligeable.

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, cette nomenclature s'applique au bilan de l'emploi présenté ici. Le tableau ci-dessous comporte les catégories juridiques et les différents secteurs d'activités retenus.

Tableau 2 - Périmètre de l'étude : catégories juridiques et secteurs d'activités

Secteurs d'activités des associations	Codes APE correspondants
Santé	Division 86
Hébergement médico-social	Division 87
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	8710 A
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	8710 B
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	8710 C
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	8720 A
dont Hébergement social pour toxicomanes	8720 B
dont Hébergement social pour personnes âgées	8730 A
dont Hébergement social pour handicaps physiques	8730 B
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	8790 A
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	8790 B
Action sociale sans hébergement	Division 88
dont Aide à domicile	8810 A
dont Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou personnes âgées	8810 B
dont Aide par le travail	8810 C
dont Accueil de jeunes enfants	8891 A
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	8891 B
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	8899 A
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	8899 B
Périmètre des associations	catégories juridiques : 9210, 9220, 9221, 9222, 9230, 9260

Source : INSEE

Pour présenter les données de l'emploi, R&S s'appuie sur des conventions pluriannuelles établies avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSAFF), et avec la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA).

A partir du périmètre défini ci-dessus, trois données sont disponibles : le nombre des établissements employeurs (au cours d'une année donnée), le nombre de salariés (obtenu après moyenne trimestrielle), et la masse salariale

brute correspondante. Ces données ont été réunies d'une manière homogène au cours des années 2000 à 2009, et selon une maquette identique pour le régime général et le régime agricole.

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Sont en revanche comptabilisés les différents contrats aidés, ainsi que les bénéficiaires de l'aide par le travail, sans que l'on puisse les distinguer des autres salariés.

Elles sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

B - L'EMPLOI EN 2009

PRES DE 33.000 EMPLOYEURS

Tableau 3 - Associations employeurs dans le secteur sanitaire et social en 2009

	Régime général	Régime agricole	Total	Répartition (en %)
Santé	3 293	5	3 298	10,0%
Hebergement medico-social	8 927	55	8 982	27,3%
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	1 493	NC	NC	4,5%
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	1 282	-	1 282	3,9%
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	513	NC	NC	1,6%
Dont Sous-total Hébergement médicalisé	3 288	3	3 290	10,0%
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	1 826	4	1 830	5,6%
dont Hébergement social pour toxicomanes	137	-	137	0,4%
dont Hébergement social pour personnes âgées	601	28	629	1,9%
dont Hébergement social pour handicapés physiques	250	12	262	0,8%
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	1 304	5	1 309	4,0%
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	1 521	4	1 525	4,6%
Dont Sous-total Hébergement social	5 639	53	5 692	17,3%
Action sociale sans hébergement	20 162	477	20 639	62,7%
dont Aide à domicile	4 034	292	4 326	13,1%
dont Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou personnes âgées	521	3	524	1,6%
dont Aide par le travail	2 046	79	2 125	6,5%
dont Accueil de jeunes enfants	3 221	9	3 230	9,8%
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	891	-	891	2,7%
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	413	NC	NC	1,3%
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	9 036	93	9 129	27,7%
Total	32 382	537	32 919	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. NC signifie que le nombre des références est trop faible pour être diffusé.

La santé représente 10% des employeurs, l'hébergement médicalisé, 27,3% et l'hébergement social, 17,3%. L'action sociale se détache nettement avec 62,7% des associations employeurs dont plus de 4 300 dans l'aide à domicile, plus de 2 100 dans l'aide par le travail et plus de 3 200 dans le secteur de la petite enfance.

On notera, pour le regretter, que la catégorie « *fourre-tout* » regroupe encore plus de 9 000 employeurs, soit près de 28% des associations du secteur sanitaire et social. On verra plus loin qu'ils représentent 15% de l'emploi, soit un peu moins proportionnellement, car ce sont généralement de employeurs dont le nombre de salariés est inférieur à la moyenne générale.

La part des établissements employeurs du régime agricole est assez faible, mais non négligeable (1,6%). Elle se situe essentiellement dans l'aide à domicile (6,7% des employeurs), l'aide par le travail (3,7% des employeurs), l'hébergement pour personnes âgées (4,5%) et dans celui spécialisé pour les personnes handicapées physiques (4,6%).

PRES D'UN MILLION DE SALAIRES EN 2009 !

Tableau 4 - Emplois associatifs du secteur sanitaire et social en 2009

Nombre de salariés	Régime général	Régime agricole	Total	Répartition (en %)
Santé	129 117	551	129 668	13,3%
Hébergement médico-social	318 523	870	319 393	32,8%
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	65 037	8	65 045	6,7%
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	68 154	-	68 154	7,0%
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	29 503	104	29 607	3,0%
Dont Sous-total Hébergement médicalisé	162 694	112	162 806	16,7%
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	58 837	45	58 882	6,0%
dont Hébergement social pour toxicomanes	2 008	-	2 008	0,2%
dont Hébergement social pour personnes âgées	16 050	324	16 374	1,7%
dont Hébergement social pour handicapés physiques	10 388	282	10 670	1,1%
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	39 645	22	39 667	4,1%
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	28 903	83	28 986	3,0%
Dont Sous-total Hébergement social	155 831	756	156 587	16,1%
Action sociale sans hébergement	510 759	13 467	524 226	53,9%
dont Aide à domicile	168 562	9 027	177 589	18,2%
dont Accueil d'adultes handicapés ou de personnes âgées	6 997	53	7 050	0,7%
dont Aide par le travail	131 660	1 370	133 030	13,7%
dont Accueil de jeunes enfants	31 510	101	31 611	3,2%
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	22 212	-	22 212	2,3%
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	9 733	5	9 738	1,0%
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	140 085	2 911	142 996	14,7%
Total	958 399	14 888	973 287	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Le secteur sanitaire et social comporte plus de 970 000 emplois en 2009 :

- Près 130 000 dans le secteur de la santé,
- Près de 320 000 dans l'hébergement médico-social, répartis à parts pratiquement égales entre l'hébergement médicalisé et l'hébergement social,
- Plus de 520 000, dans l'action sociale sans hébergement. Secteur dans lequel l'aide à domicile et l'aide par le travail occupent une place importante.

Le régime agricole représente près de 15 000 salariés, dont 60% se situent dans le secteur de l'aide à domicile.

LA TAILLE MOYENNE DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Tableau 5 – Taille moyenne des associations du secteur sanitaire et social en 2009

Secteurs d'activités des associations	Nombre moyen de salariés par associations employeurs
Santé	39
Hébergement médico-social	36
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	44
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	53
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	58
Dont Sous-ensemble Hébergement médicalisé	49
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	32
dont Hébergement social pour toxicomanes	15
dont Hébergement social pour personnes âgées	26
dont Hébergement social pour handicapés physiques	41
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	30
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	19
Dont Sous-ensemble Hébergement social	28
Action sociale sans hébergement	25
dont Aide à domicile	41
dont Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou personnes âgées	13
dont Aide par le travail	63
dont Accueil de jeunes enfants	10
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	25
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	24
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	16
Total	30

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Les établissements de santé comptent en moyenne 39 salariés. Dans les structures d'hébergement, la différence est importante entre les établissements médicalisés (49 salariés en moyenne) et ceux à caractère social (28 salariés en moyenne). Parmi ces derniers, la taille varie nettement selon les publics accueillis : de 15 salariés en

moyenne dans les associations d'hébergement des toxicomanes, à 41 dans celles qui reçoivent des handicapés physiques.

Les différences sont aussi notables dans les associations du domaine social sans hébergement : de 10 salariés en moyenne dans les crèches et halte-garderie, à 63 dans les associations d'aide par le travail.

PRES DE 18,5 MILLIARDS D'EUROS DE MASSE SALARIALE

Tableau 6 - Masse salariale distribuée dans les associations du secteur sanitaire et social en 2009

Masse salariale (en milliers d'euros)	Régime général	Régime Agricole	Total
Santé	3 668 898	14 846	3 683 744
Hébergement médico-social	6 832 525	15 789	6 848 315
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	1 353 448	117	1 353 564
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	1 499 156	-	1 499 156
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	643 839	1 976	645 815
Dont Sous-ensemble Hébergement médicalisé	3 496 443	2 093	3 498 535
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	1 216 967	1 134	1 218 101
dont Hébergement social pour toxicomanes	50 093	-	50 093
dont Hébergement social pour personnes âgées	326 249	5 525	331 774
dont Hébergement social pour handicaps physiques	180 407	5 742	186 149
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	963 224	394	963 619
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	599 142	901	600 043
Dont Sous-ensemble Hébergement social	3 336 082	13 696	3 349 779
Action sociale sans hébergement	7 801 391	132 146	7 933 537
dont Aide à domicile	2 116 036	78 331	2 194 367
dont Accueil et accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou personnes âgées	135 510	787	136 297
dont Aide par le travail	1 816 655	22 126	1 838 781
dont Accueil de jeunes enfants	517 544	1 275	518 820
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	482 137	-	482 137
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	237 638	46	237 683
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	2 495 871	29 581	2 525 452
Total	18 302 813	162 782	18 465 595

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Au-delà des montants correspondant aux salaires bruts distribués en 2009 et présentés ci-dessus pour chaque secteur, il est intéressant de rapprocher la part que chacun représente en termes de salariés d'une part, et en termes de masse salariale, d'autre part. Les écarts constatés sont à lire au regard de la place du temps partiel et des niveaux de qualifications, selon les secteurs.

On remarquera que le domaine de la santé, qui réunit 13,3% des salariés (cf tableau 4) du secteur sanitaire et social, représente 20% des salaires distribués en 2009. Dans l'hébergement médico social, les parts sont respectivement de 32,8% en termes d'emplois et 37% en termes de salaires.

En revanche, dans le secteur social où les temps partiels sont plus fréquents et les qualifications élevées moins répandues que dans le secteur de la santé par exemple, la différence s'inverse : le secteur représente 53,8% des effectifs et 43% des salaires. L'aide à domicile et l'aide par le travail, secteurs où le temps partiel, voire très partiel, est courant, sont les activités dans lesquelles l'écart est le plus important.

Et ceci se traduit d'une manière très précise et très claire, dans l'approche consistant à mesurer ce que l'on appelle le salaire moyen par tête (SPMT).

Le tableau suivant présente la variation du salaire moyen par tête, selon les différents secteurs.

Tableau 7 - Salaire annuel moyen dans les associations du secteur sanitaire et social en 2009

Secteurs d'activités des associations	Salaire annuel moyen par tête (en €)
Santé	28 409
Hébergement médico-social	21 442
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	20 810
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	21 997
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	21 813
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	20 687
dont Hébergement social pour toxicomanes	24 947
dont Hébergement social pour personnes âgées	20 262
dont Hébergement social pour handicapés physiques	17 446
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	24 293
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	20 701
Action sociale sans hébergement	15 134
dont Aide à domicile	12 356
dont Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou personnes âgées	19 333
dont Aide par le travail	13 822
dont Accueil de jeunes enfants	16 413
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	21 706
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	24 408
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	17 661
Total	18 972

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

On retrouve le secteur de la santé avec un salaire moyen significativement plus élevé (28 409€ par an) que la moyenne du secteur sanitaire et social (18 972€). A l'opposé, l'aide à domicile et l'aide par le travail sont en retrait, avec un salaire moyen inférieur à 14 000€.

Aux côtés de ces deux secteurs de l'action sociale sans hébergement, l'accueil d'enfants handicapés et l'accompagnement des enfants et adolescents présentent un salaire moyen proche des salariés des structures d'hébergement.

Avec plus de 970 000 salariés en 2009, le secteur sanitaire et social représente en 2009, environ 55% de l'emploi associatif total. C'est à peu près 5% du total des salariés du secteur privé.

Fortement ancrés aux territoires, ces emplois jouent un rôle majeur en termes de lien social et d'insertion. Ils participent aussi très activement au développement économique de leur région.

C - L'ÉVOLUTION 2000-2009

UN GAIN DE 4.000 EMPLOYEURS

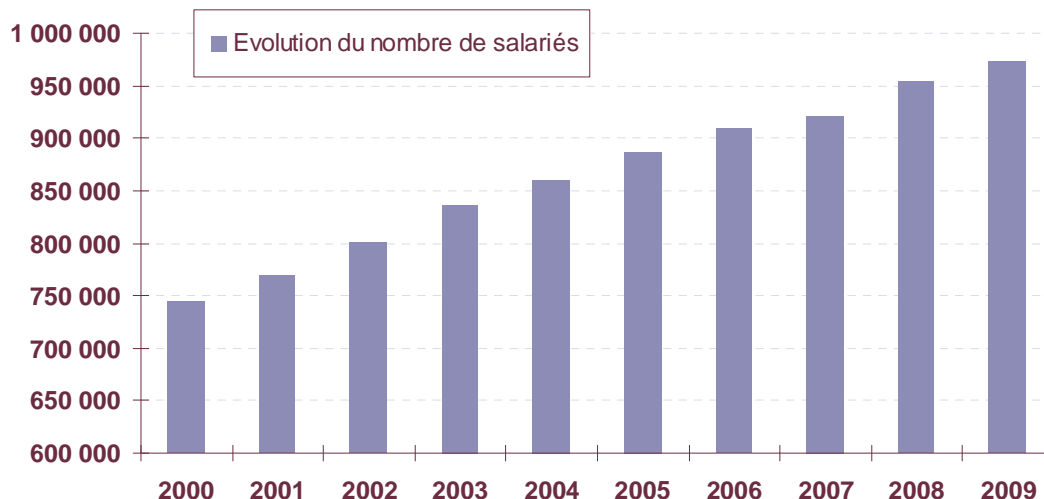
Evolution du nombre d'associations employeurs
 dans le secteur sanitaire et social



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Depuis 2000, la croissance du nombre d'associations sanitaires et sociales employeurs est continue et assez régulière. Malgré les difficultés économiques des 2 dernières années, la progression se maintient à 1,3% en 2008 et à 1% en 2009.

UNE PROGRESSION DE PRES DE 230 000 EMPLOIS



Sources : ACOSS-URSAFF et MSA – Traitement R & S.

Jusqu'en 2005, le nombre de salariés a augmenté assez rapidement, entre 2,9% et 4,5% par an. Le rythme s'est ralenti en 2006 et surtout en 2007, avant de retrouver une croissance plus importante en 2008 (+3,6%). En 2009, elle dépasse 2%, un taux supérieur au secteur associatif dans son ensemble (+1,7%), au moment où le secteur privé affiche un recul de 2,2%.

L'EVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIES DE CHAQUE SECTEUR

Tableau 8 - Evolution du nombre de salariés dans les associations du secteur sanitaire et social

Nombre de salariés	2008-2009
Santé	1,1%
Hébergement médico-social	3,1%
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	5,8%
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	0,3%
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	4,2%
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	3,6%
dont Hébergement social pour toxicomanes	0,0%
dont Hébergement social pour personnes âgées	5,8%
dont Hébergement social pour handicapés physiques	4,0%
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	1,2%
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement	2,9%
Action sociale sans hébergement	1,7%
dont Aide à domicile	4,7%
dont Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou personnes âgées	4,6%
dont Aide par le travail	0,2%
dont Accueil de jeunes enfants	1,5%
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	0,2%
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	2,2%
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	-0,3%
Total	2,1%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

L'analyse détaillée par secteur montre des disparités importantes.

Les activités liées au grand âge, qu'il s'agisse de l'hébergement médicalisé (+ 5,8%), de l'hébergement social (+ 5,8%), ou de l'accueil et de l'accompagnement (4,6%), se détachent nettement de la moyenne générale du secteur qui s'élève à 2,1%.

Il en va de même pour un certain nombre d'activités liées au handicap : l'hébergement médicalisé pour adultes (+ 4,2%), l'hébergement social pour les personnes handicapées physiques (+ 4%), l'accueil sans hébergement (+ 4,6%). En revanche, le nombre des emplois du secteur de l'enfance handicapée est resté quasiment stable, entre 2008 et 2009.

L'emploi d'aide à domicile a, quant à lui, poursuivi une croissance forte (+ 4,7%).

Une étude spécifique Recherches & Solidarités, en lien avec l'Uniopss sera consacrée à ce secteur et publiée fin 2010. Son observation détaillée est en effet nécessaire, à la fois dans la mesure où il représente une forte proportion des salariés (plus de 18% du secteur sanitaire et social), et parce qu'il est très directement confronté aux variations du pouvoir d'achat et aux difficultés que rencontrent les particuliers du fait de la crise financière et économique.

